



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET DES LIBERTÉS LOCALES

DIRECTION GÉNÉRALE  
DE LA POLICE NATIONALE

DIRECTION CENTRALE DE LA  
SÉCURITÉ PUBLIQUE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA MANCHE

N° 1525 A /EB/DDSP

SAINT-LO, le 29 avril 2004

Madame Michèle RIVASI  
Directrice Générale  
Greenpeace France  
PARIS

Madame la Directrice Générale,

Votre courrier en date du 27 avril 2004 sur les dangers des transports nucléaires a retenu mon attention.

Toutefois les itinéraires n'empruntent que pour une partie négligeable le territoire placé sous ma responsabilité.

C'est pourquoi je transmets sans délai votre lettre à monsieur le Préfet de la Manche, seule autorité, sur notre département, à décider de la procédure à appliquer pour les transports de plutonium.

Espérant avoir répondu à vos attentes, je vous prie d'agréer, madame la Directrice Générale, l'expression de ma considération distinguée.

Le commissaire divisionnaire  
Directeur départemental  
de la sécurité publique de la MANCHE  
Alain MARTINEZ